

 <p>Commune de Tournon (Savoie)</p>	<p style="text-align: center;">DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL L'AN DEUX-MILLE-VINGT-QUATRE LE VENDREDI 20 SEPTEMBRE 2024 A 19H30</p>
--	---

DATE DE CONVOCATION : 04/09/2024

DATE D’AFFICHAGE : 05/09/2024

Présents : BERTHET Sandrine, GRANDCHAMP Patrick, ALIOUA Yacine, LASSIAZ Fabienne, OMELTCHENKO Luc, ARTALLE (RIMBOUD) Christelle, GARDET-CADET Michel, GIANNINA Gisèle, CHATELAIN Éric, CHEVRIER-GROS Sébastien

Excusés : MURAZ-DULAURIER Gilles (pouvoir à Fabienne LASSIAZ)

Absents : DRAGNEA Cindy

Nombre de conseillers formant la majorité : 12

PRÉSENTS : 10

VOTANTS : 11

A 19h30, le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Éric CHATELAIN est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2024/38

VALIDATION DES CHEQUES ASSOCIATION - ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024 - 4ème VERSEMENT

Madame Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération en date du 12 décembre 2003 concernant la modification du règlement des "chèques Associations".

Pour l’année scolaire 2023/2024, 63 enfants sont éligibles au dispositif des chèques association. En septembre, la distribution a concerné 41 enfants, soit 82 chèques association.

13 chèques associations ont été retournés en mairie pour remboursement, pour un montant total de 650 €. Cette somme est destinée à aider les associations qui accueillent les enfants de Tournon. Le détail de la répartition de ces subventions est fourni en annexe de cette délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l’unanimité des membres présents et représentés,

- ✓ **DÉCIDE** d'attribuer, aux associations ayant retourné les chèques associations en mairie, des subventions pour un montant total de 650 € selon la répartition jointe à cette délibération
- ✓ **PRÉCISE** que les crédits nécessaires correspondants seront prévus au budget

Le Maire,
Sandrine BERTHET



Le secrétaire de séance
Éric CHATELAIN



Transmis au contrôle de légalité

Le 23 SEP. 2024

Publié le 23 SEP. 2024

CHEQUES ASSOCIATIONS
DÉLIBÉRATION DU 20 SEPTEMBRE 2024
(année scolaire 2023-2024 - 4ème versement)

ASSOCIATIONS	CHEQUES ASSOCIATIONS UTILISÉS PAR LES FAMILLES <i>et retournés en mairie par les associations</i>		REPARTITION FAMILLE/ASSOCIATION		TOTAL
	Nbre de chèques	Nbre d'enfants <i>Valeur : 50€ /chèque (2 chèques/enfant)</i>	Participation frais d'inscription 35 € par chèque	Subvention association 15 € par chèque	
COMBE DE SAVOIE BADMINTON CLUB	11	6	385.00 €	165.00 €	550.00 €
SKI CLUB OLYMPIQUE BELLE ETOILE	2	1	70.00 €	30.00 €	100.00 €
TOTAL	13	7	455.00 €	195.00 €	650.00 €